
PROGRAMME DU CYCLE 2011-2012 DE FORMATION
DES NOUVEAUX EXPERTS INSCRITS

Le CFCECAP et la CECAV organisent conjointement un cycle de formation pour les nouveaux experts inscrits en période probatoire (novembre 2011)

Il s'agit d'un cycle de 10 conférences avec deux conférences introductive et conclusive par les Premiers Présidents des cours de Versailles et Paris, cinq conférences d'ordre général pour l'ensemble des nouveaux experts et trois travaux dirigés en 4 groupes (Bâtiment, Chiffre, Médecine, Traducteurs-Interprètes). Les autres experts (orphelins) se rattacheront à l'un des quatre groupes.

Il est vivement conseillé aux experts de suivre l'intégralité du cycle.

Une attestation de présence sera fournie en une fois en fin de cycle pour chaque expert avec indication des conférences auxquelles il a effectivement participé.

La conférence 1 aura lieu à la Cour d'Appel de Versailles et la dernière à la Cour d'Appel de Paris, les autres au siège du CNCEJ sis 10 rue du DEBARCADERE 75017 PARIS (salle PRADEAU, 1^{er} sous-sol / R - 1)

Les lieux des TD seront communiqués lors des premières conférences.

Nous demanderons aux nouveaux experts, de s'inscrire dès qu'ils auront reçu le présent avis par leurs présidents de compagnies, en remplissant le coupon ci-après à adresser accompagné d'un chèque de 200 € pour la participation aux frais et **une enveloppe de retour timbrée.**

- **COUPON + chèque + enveloppe timbrée à l'adresse de l'expert pour retour de l'attestation à la Compagnie des experts près la Cour d'appel de Versailles, sis 5, rue Carnot 78000 Versailles, tel 01 30 21 79 22 / fax 01 39 67 00 48, e-mail c.experts@wanadoo.fr**

L'inscription est valable pour l'ensemble du cycle, quel que soit le nombre de conférences auxquelles l'expert assistera.

Ce cycle n'est ouvert qu'aux experts inscrits sur la liste de la Cour et régulièrement inscrits à leur compagnie.

Cette formation peut éventuellement être prise en charge par :

- le FIFPL, pour les professions libérales, 35/37 rue Vivienne 75083 - Paris Cedex 02)
- le Fonds d'Assurance des Professions Médicales (14, rue Fontaine – 75 009 Paris)

S'il le souhaite, l'expert doit gérer directement la prise en charge auprès l'organisme concerné, en demandant la prise en charge avant le début de la formation.

CYCLE DE FORMATION INITIALE DES EXPERTS DE JUSTICE - 2011 - 2012**Centre de Formation des Compagnies d'Experts près la cour d'appel de Paris
(C.F.C.E.C.A.P.)****Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de Versailles (C.E.C.A.V.)**

Conférences	Conférenciers	Lieu	Date
1 La Justice en France Principes généraux de l'organisation judiciaire Organisation des juridictions La Cour d'Appel et les Tribunaux du ressort	Monsieur Alain NUÉE Premier Président de la C.A. de Versailles en présence des Présidents de Compagnies	Cour d'Appel de Versailles Salle Pinot	Lundi 12 décembre 2011 10h30 à 12h30
2 Les principes fondamentaux applicables à l'expertise de Justice La Convention européenne des Droits de l'Homme Les principes directeurs du procès	Maître Patrick DUCHASSAING DE FONTBRESSIN Maître Pascal MAYEUR Président de l'HEDAC	CNCEJ (1)	Mardi 3 janvier 2012 17h30 à 19h30
3 L'expert de Justice Statut, référentiel, rôle, droits, devoirs Responsabilités, assurance	Monsieur le Président du CNCEJ Les Présidents de l' UCECAP et CECAV	CNCEJ (1)	Jeudi 19 janvier 2012 17h30 à 19h30
4 L'expertise en matière civile Règles de procédure applicables aux expertises civiles et commerciales Particularités en matière administrative	Mme BROCARD-LAFFY - Ancien Magistrat chargé du Contrôle. TGI PARIS au TGI de PARIS M Jean-Pierre LUCQUIN – Président de Chambre au TC de PARIS	CNCEJ (1)	Lundi 23 janvier 2012 17h30 à 19h30
5 L'expertise en matière pénale Les juridictions d'instruction et de jugement Le procès pénal (actions, acteurs, procédure) L'intervention du technicien	Monsieur Jacques HOSSAERT Avocat Général près la C.A. de Versailles Maître MOSCOVICI Avocat pénaliste à PARIS	CNCEJ (1)	Jeudi 26 janvier 2012 17h30 à 19h30
6 Le principe de la contradiction Pratique du contradictoire dans l'expertise civile et pénale L'expert à l'audience	Madame Sylvie MENOTTI Secrétaire Générale de la Première Présidence à la Cour de Cassation Les Présidents de l' UCECAP et CECAV	CNCEJ (1)	Jeudi 2 février 2012 17h30 à 19h30
7 La pratique de l'expertise (1) désignation, acceptation, ouverture des opérations	Présidents de Compagnies (experts réunis selon leurs disciplines)	CNCEJ (1) groupe bâtiment et industrie	Jeudi 9 février 2012 17h30 à 19h30
8 La pratique de l'expertise (2) déroulement des investigations	Présidents de Compagnies (experts réunis selon leurs disciplines)	CNCEJ (1) groupe bâtiment et industrie	Jeudi 16 février 2012 17h30 à 19h30
9 La pratique de l'expertise (3) le rapport	Présidents de Compagnies (experts réunis selon leurs disciplines)	CNCEJ (1) groupe bâtiment et industrie	Jeudi 8 mars 2012 17h30 à 19h30
10 La déontologie de l'expertise Rappel de la finalité de la mission Rappel des devoirs Etre expert de Justice (incidences professionnelles, relations entre experts, le conseil de partie,...)	Monsieur Jacques DEGRANDI Premier Président de la C.A. de Paris en présence des Présidents des Compagnies UCECAP et CECAV	Cour d'Appel de Paris	En attente

En fonction des disponibilités et contraintes d'emploi du temps, les noms de certains conférenciers pourront changer

(1) CNCEJ : 10, rue du Débarcadère 75017 Paris – salle PRADEAU - niveau R-1

**CYCLE DE FORMATION DES NOUVEAUX
EXPERTS INSCRITS EN NOVEMBRE 2011
COURS D'APPEL DE PARIS ET VERSAILLES**

Cour d'Appel de : _____

Monsieur ou Madame : _____ (nom) _____ (prénom)

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Adresse Mail : _____

Branche / Rubrique / Spécialité : _____

À le

NOTA :

- Merci de remplir lisiblement toutes les cases
- Il ne sera pas accusé réception du chèque.
- L'enveloppe timbrée en retour conditionnera la fourniture de l'attestation (en rappelant que la fourniture de ces attestations est indispensable au moment des procédures de ré-inscription)

REÇU POUR VOTRE COMPTABILITE

À remplir par le participant et à conserver par devers lui. -. Ne pas le retourner à la compagnie des experts ni au CFCECAP. –
Une fois rempli, il sert de justificatif fiscal

M./Mme

s'inscrit au cycle 2011-2012 de formation des nouveaux experts inscrits sur les listes des Cours d'appel de Paris et Versailles

Montant réglé **200€**,
par chèque n°..... sur la banque.....

Fait à le

Signature :